

**7^e Festival
DU film
DE Muret**

**DU 11 AU 17
NOVEMBRE 2019**

**FILMS EN
AVANT-PREMIÈRE**

**JURY JEUNES
ET JURY ADULTES**

**RENCONTRES
AVEC RÉALISATEURS
ET COMÉDIENS**


festivaldufilmdeMuret.fr
[@filmmuret](https://twitter.com/filmmuret)

Festival du Film de Muret 2019

Appel d'offres - Animation

Cahier des charges à l'attention du candidat(e) à l'intervention lors du Festival du Film de Muret du 11 au 17 novembre 2019 pour Vive le Cinéma à Muret

Réponse attendue le **15 septembre 2019**
(à envoyer à jo.loubet@cene-mermoz.com)



1 Contexte	3
1.1 Contexte du Festival du Film du Muret	3
1.2 Contexte “Vive le Cinéma à Muret”	3
2 Appel à projet	4
2.1 Avant-propos et précautions	4
2.2 Trame d’accompagnement d’un invité.	4
2.2.1 Accueil de l’invité :	4
2.2.2 En salle de cinéma	4
2.2.3 Assister ou pas à la projection du film.	4
2.2.4 En salle de cinéma	4
2.2.5 Après le débat	4
2.3 Bibliographie	4
3 Les moyens humains	5
3.1 Intervenant (à remplir par le candidat)	5
3.2 Intervenant 2	5
3.3 Intervenant 3	5
3.4 Intervenant 4	5
4 Bordereau de prix et délais	6
5 Règlement	7
6 Droit à l’image	7
7 Réponse à l’appel d’offre	7
8 Signature	7



1 Contexte

1.1 Contexte du Festival du Film du Muret

Le Festival de Film de Muret a pour objet de promouvoir les films Art et Essai, dans un esprit d'amitié et de coopération universelle, de révéler et de mettre en valeur des œuvres de qualité en vue de servir la promotion du film d'auteur.

Les films longs métrages choisis répondent aux critères ci-après :

- Films Art et Essai,
- Films en avant première, sortant après le 10 novembre 2019,
- Ne pas avoir été exploités ailleurs que dans leur pays d'origine,
- Ne pas avoir été diffusés sur Internet, ni à la télévision,
- Faire l'objet d'une sortie commerciale dans les salles de cinéma en France.

Le Festival du Film de Muret est doté de deux jurys ;

- Jury jeunes de 15 à 24 ans,
- Jury adultes de 25 ans et plus.

Les règlements du jury et les renseignements complémentaires sont donnés sur le site du festival <https://festivaldufilmduMuret.fr>

1.2 Contexte “Vive le Cinéma à Muret”

Vive le Cinéma à Muret exploitait de 1988 à 2013 le cinéma Mermoz à Muret, cinéma classé Art et Essai avec les 3 labels(Jeune-Public, Recherche et Découverte, Patrimoine et Répertoire) et recevait des spectateurs de Muret et des communes voisines (jusqu'à 30 km). Le cinéma Mermoz était partenaire des dispositifs d'éducation à l'image (école et cinéma et lycéens et jeunes au cinéma).

Après la fermeture du Mermoz l'association a conclu un partenariat avec Véo Muret, participe à la programmation et à l'accompagnement des films d'auteur, soucieuse de permettre à tous les publics, y compris les scolaires, d'accéder à ces films..

Notre engagement repose sur les valeurs ;

- Favoriser la diffusion du cinéma d'auteur auprès de tous les publics,
- Contribuer à développer des actions pédagogiques auprès des élèves de primaire, collège et lycée (références et projets antérieurs dans le domaine éducatif),
- VCM au cinéma Mermoz était partenaire des dispositifs d'éducation à l'image en place en Haute-Garonne, de ciné- jeunes-justice depuis ses débuts,
- VCM met en place chaque année depuis 2013 le Festival du film de Muret, qui programme en novembre des films d'auteur en avant-première et met en place un jury de jeunes qui décerne le ou les prix du Festival. En 2018, VCM met en place un jury d'adultes qui aura pour objectif d'impliquer les adhérents dans l'analyse filmique et la promotion du cinéma d'auteur,
- VCM a participé au Parcours Laïque et Citoyen en 2016 à l'initiative du Conseil Départemental, Le projet a été suivi par 180 élèves soit 7 classes de troisième et leurs enseignants. En 2017 et 2018, VCM a participé au PLC, projet suivi par 10 classes de troisième, soit 300 élèves et leurs enseignants.



2 Appel à projet

2.1 Avant-propos et précautions

Pour des raisons de simplicité de lecture, on utilisera le masculin qui est ici pris dans son sens générique.

Dans ce qui suit, on entend par invité ; réalisateur, comédien, technicien du cinéma ayant collaboré au film, distributeur, producteur,

Le candidat devra préciser le nombre d'animations qu'il souhaite accompagner.

2.2 Trame d'accompagnement d'un invité.

2.2.1 Accueil de l'invité :

- une heure avant le début de la projection du Film,
- s'assurer que tout se passe bien, lui proposer un pot dans l'espace détente de Véo Muret, lui faire connaître les personnes clés du festival et de Véo Muret ,
- Partage de repas : éventuellement avec l'équipe des bénévoles et l'invité, les membres des jurys, ...

2.2.2 En salle de cinéma

- Présentation rapide du parcours de l'invité et du contexte du film (5 mn maxi).

2.2.3 Assister ou pas à la projection du film.

Cela dépend des exigences et des points de vue de l'invité ;

- Deux cas peuvent se présenter. L'invité souhaite visionner de nouveau le film pour sentir les réactions du public. Vous l'accompagnez dans la salle. Pensez à lui réserver une place exonérée bien évidemment,
- L'invité ne souhaite pas visionner le film, vous serez alors amené à le raccompagner à son hôtel proche, ou à lui trouver des activités possibles proches du cinéma (lecture, internet, pot, ...)

2.2.4 En salle de cinéma

Animer, réguler le débat qui suivra avec l'invité et la salle. C'est le point délicat. Il faut un débat dynamique, faire en sorte que les spectateurs s'expriment tout en respectant l'invité. Durée une heure maxi.

2.2.5 Après le débat

Accompagnement de l'invité pour contact avec les jurys, les spectateurs, prendre un pot avec lui s'il le souhaite.

2.3 Bibliographie

Les invités seront connus le 2 novembre 2018. Le FFDM fera son possible pour donner aux candidats retenus les liens des films proposés en avant première, le contact avec le distributeur concerné, toutefois sans garantir que cela sera possible. Il appartient au candidat de faire une biographie rapide et la filmographie de l'invité pour se mettre dans l'ambiance.



3 Les moyens humains

3.1 Intervenant (à remplir par le candidat)

- Nom :
- Fonction :
- Qualification :
- Nom et statut juridique de l'entreprise :

3.2 Intervenant 2

- **Nom : Josette LOUBET**
- Fonction : Présidente de l'association
- Qualification : Conseil exploitation, animation en lien avec Véo-Muret, membre du groupe Patrimoine-répertoire de l'AFCAE (Association Française des Cinémas Art et Essai), bénévole de VCM

3.3 Intervenant 3

- **Nom : Caroline LUCHIN**
- Fonction : Bénévole de VCM
- Qualification : Agent immobilier, responsable PLC, spécialiste des films espagnols, italiens et d'Amérique du Sud

3.4 Intervenant 4

- **Nom : Emmanuel DUBOIS**
- Fonction : Bénévole de VCM
- Qualification : Ingénieur, réalisateur amateur



4 Bordereau de prix et délais

Le candidat peut répondre pour un à six accompagnements.

Le prestataire a la possibilité de rencontrer par tous moyens à sa convenance, le commanditaire avant de répondre à l'appel d'offre.

Le prestataire a la possibilité de faire des suggestions qui ne sont pas mentionnées dans l'appel d'offre. Elles doivent concourir à la réussite du projet tout en restant dans le cadre de celui-ci.

Désignation des opérations classées (¹)	Date (²)	Quantité (1 à 8³)	Montant unitaire (TTC)	Montant TTC
Prise en charge complète pour l'accueil d'un invité ou des invités par film (⁴)	du 11 au 17 novembre 2019			
La préparation est comprise dans la prestation			0 €	0 €
Le calendrier sera issu du programme du festival et fourni par VCM			0 €	0 €
Estimation des déplacements (plusieurs prestations dans la même journée sont possibles, des repas pourront être pris à titre gracieux avec les bénévoles)				
Réunion de bilan avec le prestataire	S48			
Total TTC (⁵)				

¹ : Le candidat a la possibilité d'ajouter une ligne si besoin en justifiant son ajout.

² : Les dates du FFDM sont de 11 novembre 2019 14 h au 17 novembre 22 h.

³ : Ce nombre maxi n'est pas contractuel. Il dépend de la programmation et de la disponibilité des invités.

⁴ : La description des tâches par intervenant est donnée ci-dessus dans le chapitre "trame d'accompagnement".

⁵ : Faire la somme du montant total des prestations proposées.



5 Règlement

Le règlement se fera par chèque après la réunion de bilan en semaine 48 à réception de facture.

6 Droit à l'image⁶

Le candidat prestataire autorise l'association « Vive le Cinéma à Muret » organisatrice du «Festival du Film de Muret » à reproduire et à diffuser les photographies ou les enregistrements sans contrepartie financière.

7 Réponse à l'appel d'offre

Les candidats devront répondre par mail à jo.loubet@cine-mermoz.com avant le 15 septembre 2019. Une réponse sera donnée avant le 30 septembre 2019.

8 Signature

A, le2019

Signature

⁶ : La signature est considérée comme acceptation des droits à l'image.

